

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** 16

**Artikel:** Le général Jomini [suite]  
**Autor:** Sainte-Beuve  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-357773>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 16.

Lausanne, le 27 Août 1869.

XIV<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — Le général Jomini, *par Sainte-Beuve.* (Suite.) — Rapports à la Société militaire vaudoise sur l'avant-projet de loi militaire fédérale. (Suite.) — Rassemblement de troupes de 1869 à Bière (*avec une carte*).

**REVUE DES ARMES SPÉCIALES.** — Rapport du comité technique anglais sur les fusils se chargeant par la culasse. (Suite.) — Exposé des motifs de l'avant-projet de loi militaire fédérale. (Suite.) — Nouvelles et chronique.

## LE GÉNÉRAL JOMINI, PAR SAINTE-BEUVE. (1)

(Suite.)

La guerre d'Espagne est engagée : un rôle important y est assigné à Ney et au 6<sup>e</sup> corps. Avant l'entrée en campagne, le général Marchand, commandant par intérim, écrit de Paris au ministre de la guerre (25 septembre 1808) pour lui rappeler que le maréchal a demandé, dès le mois de février dernier, le grade de général de brigade pour le colonel Jomini, son chef d'état-major. Cependant les services de Jomini près de Ney sont très contrariés, ou moins bien accueillis dès le début de la campagne. Que s'est-il passé? La bienveillance du maréchal est visiblement altérée; son amour-propre est désormais en éveil : de méchants propos, venus de Paris et présentant Jomini comme son meneur, ont sourdement opéré. Cette guerre d'Espagne d'ailleurs est ingrate et pénible. Dès le début Ney, dont le mouvement devait se combiner avec celui de Lannes pour rendre complète la victoire de Tudela, procède contre son habitude avec un peu trop de lenteur et s'attire des reproches. Plus tard, dans la poursuite de l'armée anglaise commandée par Moore, Ney, tenté un moment de prendre la meilleure direction, n'ose le faire de son chef, et il ne vient plus ensuite qu'en réserve derrière Soult. Dans l'une et l'autre circonstance, les conseils de Jomini sont moins écoutés que dans les précédentes campagnes : et puis l'empereur est proche, et il n'y a dès lors qu'à se taire et à obéir. Un jour, dans une de ces marches à la poursuite de l'armée anglaise, l'insistance que Jomini mettait à ce qu'on profitât d'un gué pendant une courte absence du maréchal et quand il ne pouvait y avoir d'ordre écrit, faillit amener un duel entre lui et le brillant général de cavalerie Colbert, à la veille de son glorieux trépas : il y avait tiraillement de tous les côtés. Après le départ de l'empereur, ses lieutenants de l'armée d'Espagne s'entendent mal entre eux ou ne se concertent qu'imparfaitement. Abandonnés à eux-mêmes, les uns, comme Soult, sont disposés à trop prendre sur eux, tandis que Ney, devenu plus incertain et s'effrayant

(1) Voir nos précédents nos.

de sa responsabilité, évacue le pays qu'il occupe et abandonne un peu légèrement la Corogne et le Ferrol. Là encore les conseils de son chef d'état-major, qui proposait de laisser une garnison suffisante dans ces deux places, ne sont pas suivis. Ces affaires d'Espagne étaient menées de telle façon que Napoléon lui-même, à cette date, déclarait n'y rien comprendre : je n'essaierai pas de les démêler. Après cette retraite précipitée de la Galice, Ney, qui vient d'être placé sous le commandement de Soult, en est blessé ; il sent aussi le besoin de s'expliquer, de s'excuser auprès de l'empereur, et lui envoie Jomini qui arrive à Vienne au lendemain de Wagram (juillet 1809). Jomini, selon sa mission, expose à l'empereur comment le maréchal avait dû croire à l'utilité de se rapprocher du roi Joseph pour lui venir en aide contre Wellesley (Wellington), au cas où ce général qui avait pris pied en Portugal se porterait de la vallée du Tage sur Madrid. L'empereur, qui aimait assez à affubler chacun d'une spécialité, à le coiffer d'un sobriquet une fois pour toutes ; — et, par exemple, à dire à Garat en chaque rencontre : *Comment va l'idéologie?* à Rœderer ; *Comment va la métaphysique?* à Mme de Coigny : *Comment va la langue?* — avait naturellement identifié l'idée de tactique et la personne de Jomini. Aussi, dès que Jomini eut allégué, au nom du maréchal pour raison de sa conduite la prévision d'une entreprise possible de la part de Wellington :

« Voilà bien comme sont les tacticiens, s'écria l'empereur (1) ; ils supposent toujours que l'ennemi prendra les résolutions les plus habiles, les plus savantes ; mais, s'il en était ainsi, il ne faudrait jamais se coucher à la guerre, puisqu'il n'y a pas de chances plus favorables que de surprendre l'ennemi endormi, comme Daun a surpris Frédéric le Grand à Hochkirch. Croyez-vous que les Anglais osent ainsi s'avancer loin de leurs flottes, surtout après ce qui vient d'arriver à Moore ? Ils n'ont pas tant de troupes à aventurer sur le continent. — Jomini prit la liberté de répliquer que « s'il était puéril de croire toujours à des combinaisons parfaites de la part de ses adversaires, il serait dangereux de croire toujours à leur incapacité ; que Wellesley (Wellington), au milieu du pays soulevé pour lui et appuyé de 80 à 100,000 Espagnols, ayant sa retraite dans tous les ports de l'Espagne sur les quatre points cardinaux, pouvait sans danger entreprendre une opération qui déciderait du sort de l'Espagne. » — L'empereur coupa court à la discussion en disant : « Le mal est fait ; la suite apprendra s'il doit en résulter un bien. »

Jomini en vint ensuite à la partie délicate des griefs de Ney, qui résistait à être mis sous les ordres de Soult, quoique celui-ci fût son ancien. Soult était accusé par ses propres soldats d'avoir voulu se faire roi en Portugal :

« L'empereur traita cela de *niaiserie* ; cependant il fit appeler Jomini le soir même, lui fit répéter l'aventure en présence de Masséna et du prince Eugène, et leur dit : « Pensez-vous qu'il y ait un maréchal de France assez fou pour se proclamer roi indépendant ? Mais

(1) Tout ceci est emprunté à la Notice du colonel Lecomte dont rien ne dispense.

il se ferait arrêter par ses propres aides de camp! » Scène peut-être ménagée à dessein pour leur servir de leçon <sup>(1)</sup>.

« Quinze jours étaient à peine écoulés, lorsque Napoléon fit rappeler le chef d'état-major de Ney, et s'écria à son arrivée : « Eh bien ! vous aviez raison ; les Anglais sont sortis du Portugal, et, qui pis est, c'est qu'il ont battu ce maladroit de Jourdan ! Il paraît que c'est un homme, ce Wellesley ! »

« Puis il raconta à Jomini toute la bataille de Talavera <sup>(2)</sup>. »

Ici se produit un fait grave dans la carrière de Jomini, et dont on n'a pas l'explication tout entière. Il y a une intrigue sous jeu dont les fils échappent. Ce qui est certain, c'est que tout à coup la protection de Ney l'abandonne. La mauvaise humeur du maréchal, après cette fâcheuse campagne de 1809, où il n'avait rien fait d'éclatant, retombe sur lui. Et puis, il faut l'avouer, un chef d'état-major qui a, à chaque instant un avis personnel, peut à la longue devenir contrariant et incommode, surtout si l'on ne réussit pas. Dans un rapport du ministre Clarke à l'empereur du 17 novembre 1809, il est dit : « Le maréchal duc d'Elchingen demande que l'adjutant commandant Jomini, chef d'état-major du 6<sup>e</sup> corps de l'armée d'Espagne reçoive une autre destination. » Et de la main même de l'empereur, se lit cette annotation au rapport (je copie textuellement) : « L'employer avec Berthier (*une rature*), le duc d'Auerstædt (*une rature*), Berthier. » On suit les indécisions de l'empereur ; sa plume hésite, et après avoir biffé *Berthier*, il y revient. C'était de toutes les destinations la plus pénible pour Jomini ; elle était presque inacceptable : après avoir été en première ligne et en chef, il se voyait rejeté à la suite de l'état-major général, réduit à l'inutilité, ayant à prendre les ordres de l'adjutant du prince, « M. Bailly de Monthyon, qui sans doute, pensait-il, lui réservait l'honneur de commander quelque dépôt d'éclopés, ou de faire dans sa chancellerie des liasses d'ordre du jour. » Sa tête fermenta : il n'y put tenir, il roula dans son esprit une grande résolution : il était Suisse de nationalité et libre ; l'empereur Alexandre était l'intime allié de Napoléon. Une ouverture avait déjà été faite de ce côté auprès de Jomini en 1807, pour qu'il entrât au service de la Russie, qui croyait avoir besoin à ce moment d'officiers de mérite, et qui a toujours été accueillante pour les étrangers. Son compatriote vaudois, La Harpe, y était déjà. Après quelques démarches tentées encore par Jomini (et sans y réussir) pour se concilier le prince de Neuchâtel, — comme de lui offrir la dédicace d'une seconde édition qu'il fit faire exprès de son *Traité des grandes opérations militaires*, — de lui témoigner le désir d'être mis à la tête d'une

(1) L'empereur, mieux informé, traita si peu de niaiserie cette pensée ambitieuse du maréchal Soult qu'il lui adressa de Schoenbrunn, à la date du 26 septembre 1809, la lettre qu'on peut lire dans la *Correspondance* (tome XIX, page 527) et où il lui exprime son mécontentement le plus sérieux sur ce même sujet.

(2) On voit encore, par la *Correspondance* de Napoléon, qu'il fut d'abord induit en erreur sur le vrai résultat de la bataille de Talavera : on lui avait adressé des rapports complaisants et mensongers : ce n'est que le 25 juin 1809, que l'empereur écrivait de Schoenbrunn à Clarke, ministre de la guerre : « Le fait est que j'ai perdu la bataille de Talavera. » Ceci peut préciser la date de la conversation avec Jomini.

des brigades suisses qui allaient être levées, et dont le commandement lui était spécialement réservé en sa qualité de colonel général des Suisses — après n'avoir éprouvé de sa part que rebuffade et mauvaise grâce, après s'être entendu dire un jour qu'il se plaignait : « *Eh bien, si vous vous croyez lésé, donnez votre démission ; j'en référerai à Sa Majesté,* » Jomini n'hésita plus et se tourna vers la Russie. L'anxiété où il était alors, — où il fut durant tout cet été et cet automne de 1810, — sa fièvre morale nous est vivement représentée dans des lettres écrites à un ami, le baron Monnier, qui occupait un poste assez important auprès du duc de Bassano.

Dès le 29 juin 1810, le prince Berthier prévenait le ministre Clarke que « par décision de la veille, l'empereur avait accordé à M. l'adjudant-commandant (Berthier a effacé de sa main le titre de *colonel*) baron de Jomini un congé de six mois pour soigner sa santé dans ses foyers. » C'est de là, de la ville d'Aarau, que Jomini adressait à cet ami, le baron Monnier, les lettres suivantes où ses fluctuations et son orage intérieur apparaissent à nu :

« Aarau, 15 octobre 1810.

« Je viens enfin, mon cher Monnier, de me décider au saut périlleux : j'écris au prince de Neuchâtel pour lui demander ma démission. Je lui présente l'impossibilité où je me trouve de servir plus longtemps, découragé et humilié à mes propres yeux. Je cherche autour de moi la puissance où je pourrais espérer un meilleur sort. L'empereur Alexandre, dont la générosité égale, dit-on, l'amabilité, manquant d'ailleurs d'officiers qui entendent bien la grande guerre, est le seul que je puisse servir dignement. Mais la Russie est l'alliée de Napoléon ! Voudra-t-elle me recevoir, sachant que je me retire brouillé avec lui !

« Le parti qui me reste à prendre n'est pas difficile à préjuger, je dois soutenir mon rôle et savoir mourir au besoin. Je ne vous ennuierai pas aujourd'hui de mes doléances, j'ai voulu seulement vous informer de la démarche décisive que je fais. Hier était l'anniversaire de la bataille de Iéna. Il y a quatre ans que j'allai volontairement me précipiter à l'avant-garde de Ney (quoique je fusse alors attaché à l'empereur). Le maréchal s'élançait comme moi volontairement à une brèche où personne ne l'envoyait, et voulait vaincre toute l'armée du prince de Hohenlohe avec les quatre mille hommes seulement qui le suivaient : la moitié de ces braves paya de la vie une téméraire intrépidité, et trois de ses aides de camp y furent grièvement blessés. Ah ! si un boulet charitable m'avait donné la préférence ce jour-là ! je ne serais pas réduit aujourd'hui à détester la vie, à maudire jusqu'aux faibles rayons de gloire que ma carrière m'a laissé entrevoir un instant. Mille de ces misérables boulets ont sillonné la terre autour de moi, enlevé bras et jambes à mes camarades : aucun n'a voulu m'épargner la peine qui me tue... »

Aarau, le 24 octobre 1810.

« J'ai reçu, mon cher Monnier, votre aimable lettre du 18 octobre. Vous voulez me consoler en me désespérant. La certitude que j'ai un ennemi puissant si près de l'empereur ne me laisse aucun espoir d'a-

méliorer mon sort. Si, du moins, j'étais rentré dans la position où je me trouvais en 1806 : employé près de Sa Majesté elle-même, je n'aurais affaire qu'au grand homme capable de m'apprécier, et mon persécuteur ne me pourrait rien. Mais non content de me faire rétrograder dans ma carrière, et de changer un rôle important contre le poste le moins estimé de l'armée, on me place sous la férule de mon plus cruel ennemi. Ah ! c'est trop fort ! et jamais, non jamais, je ne me sentirai la force de ployer la tête sous le joug qu'on veut m'imposer. Que l'empereur exerce sur moi la tyrannie la plus absolue, je m'en console : il a sur moi les droits que donnent le génie et la puissance. Mais le prince de Neuchâtel !... Je me tais par prudence, et plutôt pour vous que pour moi.... »

Berthier, ce grand chef d'état-major dont je ne prétends point méconnaître les mérites appropriés au génie du maître, mais « à qui il fallait tout dicter ; » Berthier « à qui vingt campagnes n'avaient pas donné une idée de stratégie, » et qui n'en avait que faire sans doute dans son rôle infatigable d'activité toute passive ; Berthier qui, au début de la dernière guerre d'Allemagne (1809) dépêché d'avance à Ratisbonne pour y rassembler l'armée, avait signalé son peu de coup d'œil personnel, son peu de clairvoyance dans l'exécution trop littérale des ordres en face d'une situation non prévue ; Berthier, qui pourtant s'était vu comblé de toutes les dignités, de toutes les prérogatives, et finalement couronné et doté jusque dans son nom de cette gloire même de Wagram, — un tel personnage avait certes beau jeu contre un simple officier en disgrâce, dont il ne prévoyait pas les titres distingués et permanents auprès de tous les militaires instruits et des studieux lecteurs de l'avenir. Il est curieux de voir en quels termes était conçue la démission adressée par Jomini à ce dignitaire tout puissant, le plus élevé dans l'ordre militaire.

Et d'abord, voici sa lettre à Clarke, duc de Feltre, qui n'était que ministre :

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie de la lettre que j'ai écrite à Son Altesse le prince Vice-Connétable, pour lui donner *ma démission de l'emploi d'adjudant-commandant.*

« Je regrette bien vivement de quitter une carrière qui aurait pu me mettre plus particulièrement en relations avec Votre Excellence, dont j'avais été accueilli autrefois avec une bienveillance si distinguée.

« Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur,

« JOMINI, colonel.

« Baden en Suisse, le 28 octobre 1810.

« Mon adresse est *chez veuve Bourcard et fils, à Basle en Suisse.* »

Puis vient la lettre à Berthier, en ces humbles termes : — mais à voir cette accumulation de titres, ne semble-t-il pas que l'on craigne toujours qu'il n'y ait pas assez de barrières de séparation élevées entre les hommes ?

« A son Altesse Sérénissime le prince de Neuchâtel et de Wagram, Vice-Connétable, Colonel général des Suisses, etc., etc.

« Monseigneur, Votre Altesse sait au prix de quels efforts j'ai fait les cinq dernières campagnes. Atteint depuis celle de 1805 d'une maladie grave, j'ai sacrifié les restes de ma santé à mes devoirs et à mon goût pour la guerre.

« A la fin de la campagne précédente en Espagne, mons<sup>r</sup> (*sic*) le maréchal duc d'Elchingen, convaincu que je me trouvais dans l'impossibilité de faire un service pénible à cheval, demanda pour moi un commandement d'infanterie dans son corps d'armée.

« Il aurait fallu, pour me remettre, un repos de plusieurs années; mais, quand l'Europe doit changer de face, un homme qui a du zèle et de l'honneur ne peut pas rester oisif; j'ai donc persisté à remplir mes devoirs. Cependant, depuis un an, ma position est devenue telle que je ne pouvais plus espérer de soutenir les fatigues d'un service à l'état-major. Les certificats que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Altesse en lui demandant un congé le prouvent assez.

« Votre Altesse se souviendra sans doute que je lui ai adressé encore cet hiver la prière de me faire donner une destination dans la seule arme dont le service fût compatible avec l'état de ma santé. Cette démarche prouvait le grand désir que j'avais de me rendre utile.

« Mais mon état empirant tous les jours, je me vois aujourd'hui dans la dure nécessité de donner ma démission de l'emploi d'adjudant-commandant. Je supplie Votre Altesse de la mettre aux pieds de Sa Majesté l'empereur et roi.

« Après avoir suivi le plus grand des capitaines pendant plusieurs campagnes, personne ne doit regretter plus que moi de ne pouvoir plus servir dans ses armées. Votre Altesse me permettra aussi de lui présenter toute la peine que j'éprouve de ne pouvoir plus continuer à servir auprès d'elle.

« Elle m'a témoigné trop de bontés pour que ces regrets ne soient pas aussi vifs que sincères.

« Je suis avec le plus profond respect, monseigneur, de votre Altesse Sérénissime, le plus humble et obéissant serviteur,

Colonel JOMINI.

« Baden en Suisse, le 28 octobre 1810. »

Une légère pointe d'ironie aurait pu se sentir sous toutes ces humilités de commande et ces excuses. Le trait, s'il existe, était dans la dernière phrase. — Pour toute réponse à cet envoi de démission, Jomini reçut l'ordre du ministère Clarke de se rendre en poste à Paris et de se présenter à lui dans les vingt-quatre heures après son arrivée. L'ordre en date du 15 novembre, et qui paraît avoir mis quelque temps à atteindre le destinataire, était péremptoire. La famille de Jomini, alarmée des conséquences d'un refus, le suppliait d'obéir. Cependant la demande de service était déjà faite à l'empereur Alexandre, et elle suivait son cours. Que faire? Au moment de céder et de partir pour Paris, Jomini exhalait sa plainte; il voyait bien qu'on ne lui permettrait pas de donner sa démission, et d'aller porter ailleurs sa connaissance des choses de guerre et ses idées:

« Hélas! je ne l'aurai jamais cette démission, puisqu'après me l'avoir offerte, on m'écrit comme à un caporal de me présenter dans les vingt-quatre heures pour reprendre mes chaînes! D'ailleurs j'ai été du nombre de ceux qui n'ont pas fait la guerre en aveugle; en faut-il davantage pour qu'on veuille me lier? Ah! si l'empereur voulait, il me ferait porter les chaînes d'Armide! Je ne lui demande que de me placer dans un corps comme chef d'état-major, ou de me reprendre près de lui: situation dans laquelle je me trouvais il y a quatre ans. Pourquoi donc me faire subir une double humiliation: Est-ce pour me punir de ma prétendue ambition? Je vous le demande: dans une armée où tout marche au galop, quel est l'officier un peu marquant qui voulût aujourd'hui se contenter de ce qu'il était avant ces quatre horribles campagnes? et pourtant, ce serait l'objet de tous mes vœux. Mon irritation m'entraîne: je me répète... »

Il arriva à Paris vers le 15 décembre (1810). Il vit aussitôt le ministre Clarke, qui lui demanda s'il voulait entamer une lutte avec l'empereur, le pot de terre contre le pot de fer :

— « Je serais insensé en effet, répliqua Jomini, si telle était ma pensée..., mais loin de là; j'ai eu de puissants motifs de *donner* ma démission. J'en avais doublement le droit comme étranger.... Si j'ai persisté, c'est qu'il est de ces circonstances où un homme de cœur ne peut reculer. »

— « Mais si l'empereur ne veut pas vous l'accorder? »

— « Un officier français peut la demander; moi, je l'ai donnée. »

— « Prenez garde; si vous faites la mauvaise tête, vous pourriez bien faire un tour au donjon de Vincennes. »

— « Je dois m'y attendre; mais ma position est telle que l'empereur Napoléon lui-même serait en droit de me reprocher de rester à son service, s'il connaissait exactement cette position. »

— « Si ce n'est que cela, soyez tranquille, *l'empereur sait tout*; je vous ai toujours voulu du bien, et si vous me laissez dire à l'empereur que vous vous soumettez, l'affaire s'arrangera à votre satisfaction. »

Elle était arrangée déjà. Un décret de l'empereur, qui porte la date du 7 décembre, nommait Jomini général de brigade; il ne l'apprit que dix jours après: sa soumission était sans doute la condition sous-entendue et préalable pour la sortie du décret. Mais tous les guignons s'y joignirent. Berthier retint Jomini dans son état-major pour l'inutiliser, et dans le même temps Jomini recevait de l'empereur de Russie, par suite de sa première démarche, un brevet de général-major attaché à sa personne. Jomini, à partir de janvier 1811, demeurait donc au service de France, mais malgré lui, à contre-cœur et très partagé: c'est ce qu'il convient de ne jamais oublier en le jugeant.

« Plût à Dieu, s'écriait-il le 28 janvier 1811, en s'épanchant auprès de son ami le baron Monnier, plût à Dieu que j'eusse résisté aux ordres du duc de Feltré et aux sollicitations de mes parents!... Aujourd'hui, que pensera de moi le généreux prince qui, sans me connaître autrement que par mon ouvrage, me fait un accueil si flatteur, et qui, en utilisant directement mon instinct guerrier, me fournirait du moins les occasions de faire quelque chose! Vous sentez que je suis affecté plus vivement que jamais du malheur d'être enterré chez cet implacable prince de Neuchâtel, qui a juré d'étouffer en moi ce que l'empereur nomme le *feu sacré*... »

Le *feu sacré*! il y a plus d'une manière de l'entendre; mais ici, au sens de Jomini, le *feu sacré*, c'est la science et l'amour du bel art: montrer ce qu'on peut et ce qu'on vaut par une application des principes de la grande guerre. La patrie suisse exceptée, le pays d'ailleurs et le théâtre n'y font rien: la belle école (comme il la concevait), l'école de la grande guerre est partout où il y a des capitaines capables de la comprendre et de la pratiquer. — C'est trop d'indifférence, dira-t-on. — J'exprime le fait sans blâmer ni approuver. On a affaire ici à un talent impérieux, égoïste comme tous les talents d'instinct, à une vocation prononcée, qui demande avant tout le jour

et l'occasion, le champ et l'espace. Il importe assez peu au grand géomètre Euler de produire ses formules et de résoudre ses équations à Berlin où à Pétersbourg.

Avec cette différence toutefois, que la guerre n'est pas de la géométrie pure, ni de la pure analyse; qu'elle se fait sur des hommes et avec des hommes; que, n'y eût-il que la fraternité des armes, si l'on vient un jour à la briser, on en souffre, et que, fût-on strictement dans son droit, le cœur saigne. Jomini en saura quelque chose.

L'année 1811 fut pour Jomini une année d'étude et de travail: il avait à poursuivre sa *Relation critique des Campagnes des Français depuis 1792*. Napoléon s'intéressait particulièrement à ce qu'il écrivit l'histoire des campagnes d'Italie, de 1796 à 1800: il le fit venir plus d'une fois à Trianon ou aux Tuileries pour l'entretenir à ce sujet. Les renseignements essentiels étaient au Dépôt de la Guerre; l'empereur donna ordre qu'on les communiquât à Jomini: mais, comme il arrive trop souvent de ces ordres souverains, relatifs à des communications d'archives, les bureaux déjouèrent l'intention formelle du maître, et l'historien ne fut admis à compulser que des états de situation sans importance. Il dut suppléer à ce qu'on lui cachait, et se pourvoir ailleurs auprès des nombreux témoins vivants dont il était environné. — (*Le Temps.*)

(A suivre.)

---

**RAPPORT A LA SOCIÉTÉ DES OFFICIERS VAUDOIS**  
sur l'avant-projet d'organisation militaire pour la Confédération suisse,  
du 1<sup>er</sup> novembre 1868.

(Fin.)

3<sup>o</sup> Un troisième motif de rejet se trouve dans l'introduction du système territorial *appliqué dans toute sa rigueur à la formation des compagnies, bataillons, brigades et divisions.*

Il est désirable, sans aucun doute, qu'on ne néglige pas les exigences territoriales dans la formation des corps de troupes, soit pour faciliter les prompts mises sur pied, soit pour élaguer du service courant les ardues complications de traductions et d'interprètes entre troupes de différents langages. Mais à cette localisation il faut aussi des limites.

Pourvu que les Cantons puissent mettre de bons bataillons à la disposition de la Confédération, peu doit importer à celle-ci la manière minutieuse dont ils seront formés, et si un ou plusieurs modes seront employés à cet effet.

Ce qui convient à un Canton conviendra moins à un autre. On ne peut répartir avec avantage les forces d'un Etat concentré, comme Genève ou Bâle, de la même façon que celles d'un territoire fort étendu, comme celui des Grisons, de Berne ou du Valais, ni appliquer aux contrées industrielles les mêmes procédés qu'aux contrées agricoles, ni établir pour les populations sédentaires les règles combinées pour les populations mobiles. Sous ces divers rapports, il y a des nuances nécessaires à employer dans l'application des principes généraux de la loi. Pour le mode de répartition des fractions des unités tactiques sur le territoire, pour le mode de recrutement, pour le nombre des hommes supplémentaires, pour le contrôle des présents au pays, pour les rendez-vous des corps